

à ton initiative

Le Congé de Formation Professionnelle

permet de financer un **projet de formation personnel** :

- ◆ accéder à un changement d'activité ou de profession
- ◆ avoir vocation à élargir le champ culturel, la vie sociale
- ◆ accéder à un niveau de qualification supérieur.
- ◆ bilan de compétences
- ◆ VAE

Le CFP est financé par l'ANFH Bretagne après accord des instances régionales

à ton initiative ou celle de l'employeur

le Compte Personnel de Formation

permet à l'agent d'accéder à un diplôme, une qualification ou de développer ses compétences dans le cadre d'un **projet d'évolution professionnelle**

Le Plan de formation Établissement

permet de suivre une **formation** :

- ◆ professionnelle initiale
- ◆ d'adaptation à l'emploi
- ◆ préparation concours
- ◆ étude promotionnelle
- ◆ action de conversion
- ◆ une VAE

Ces formations sont financées par le plan d'Établissement si accord de la direction

tout agent peut bénéficier à sa demande d'un accompagnement personnalisé dans le cadre du **conseil en évolution professionnelle**



chaque année, lors de l'entretien de formation, l'agent transmet sa **demande de formation continue ou promotionnelle**



Suite à l'annulation d'un très grand nombre de formations en 2020, l'ANFH autorise un report exceptionnel permettant aux établissements d'avoir un budget plus important pour le plan de formation 2021, et incite les établissements à augmenter le nombre de formations longues /diplômantes et/ou qualifiantes.

Également pour 2021 et 2022, mise en place d'enveloppes financières complémentaires pour financer et sécuriser les études promotionnelles sur les fonds mutualisés de l'ANFH Bretagne.

le CPF peut-être également financé par le Fonds de Qualification CPF géré par l'ANFH Bretagne.

Ce fonds FQCPF permet le financement de formations « CPF » diplômantes, qualifiantes et certifiantes et autres formations relevant du socle de connaissances et de compétences.

Les publics prioritaires sont les agents de catégorie C, en particulier des filières techniques ouvrières sociales et administratives.



ANFH BRETAGNE

CLES 2019

CHIFFRES

- ♦ **70 810** départs en formation / Plan
- ♦ **62,7%** de taux d'accès à la formation
- ♦ **974** études promotionnelles en cours
- ♦ **410** dossiers EP accordés en 2019



- ♦ **139** dossiers CFP accordés
- ♦ **689** bilans de compétences
- ♦ **65** validation des acquis de l'expérience

pour les **58 720** agents de la FPH employés par les **113** établissements bretons cotisants

L'ANFH BRETAGNE propose des formations et des journées régionales destinées aux personnels de la fonction publique hospitalière de la région. Vous pouvez retrouver les actions proposées et le calendrier sur le site de l'ANFH BRETAGNE.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter.

activez votre compte dès maintenant

Il incombe à chaque agent public d'ouvrir son compte personnel d'activité directement en ligne

activation du compte et consultation à partir du portail

www.moncompteformation.gouv.fr



pour toute question
Contactez nous:

Vos représentantes et représentants **CGT** siègent dans toutes les instances de l'ANFH BRETAGNE



Pour JOINDRE par courriel VOS REPRÉSENTANTES et REPRÉSENTANTS CGT à l'ANFH BRETAGNE une seule adresse : cgt.anfhbretagne@gmail.com

Mme MARCHAND Emilie
CH DINAN
Local CGT: 06 45 30 23 04

M. NIZERY Stéphane
CHU RENNES
Local CGT: 07 66 48 39 43

Mme LE GALL Jocelyne
CHRU BREST
Local CGT: 02 98 99 22 75

Mme LE ROHELLEC Stéphanie
RESIDENCES MAREVA VANNES
Local CGT: 02 97 02 47 42

M. BRION Mickaël
CHS GUILLAUME REGNIER RENNES
Local CGT 02 99 33 39 00 poste 3505

Mme THOMAS Carine
CH DOUARNEZ
Local CGT: 02 98 75 15 39

Mme ROZEC Muriel
EPSM CHARCOT
Local CGT: 02 97 02 47 42

Mme TRESOR Aurélie
GHBS LORIENT
Local CGT: 07 87 55 09 78



Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact me syndiquer

NOM : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Email :
Etablissement (nom et adresse) :

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX - orga@sante.cgt.fr - Tél. : 01 55 82 87 59

Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.sante.cgt.fr